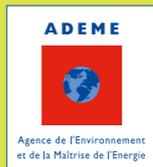




LES CHARGEURS S'ENGAGENT

PROGRAMME D'ENGAGEMENTS VOLONTAIRES
DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES*
DU TRANSPORT DE MARCHANDISES

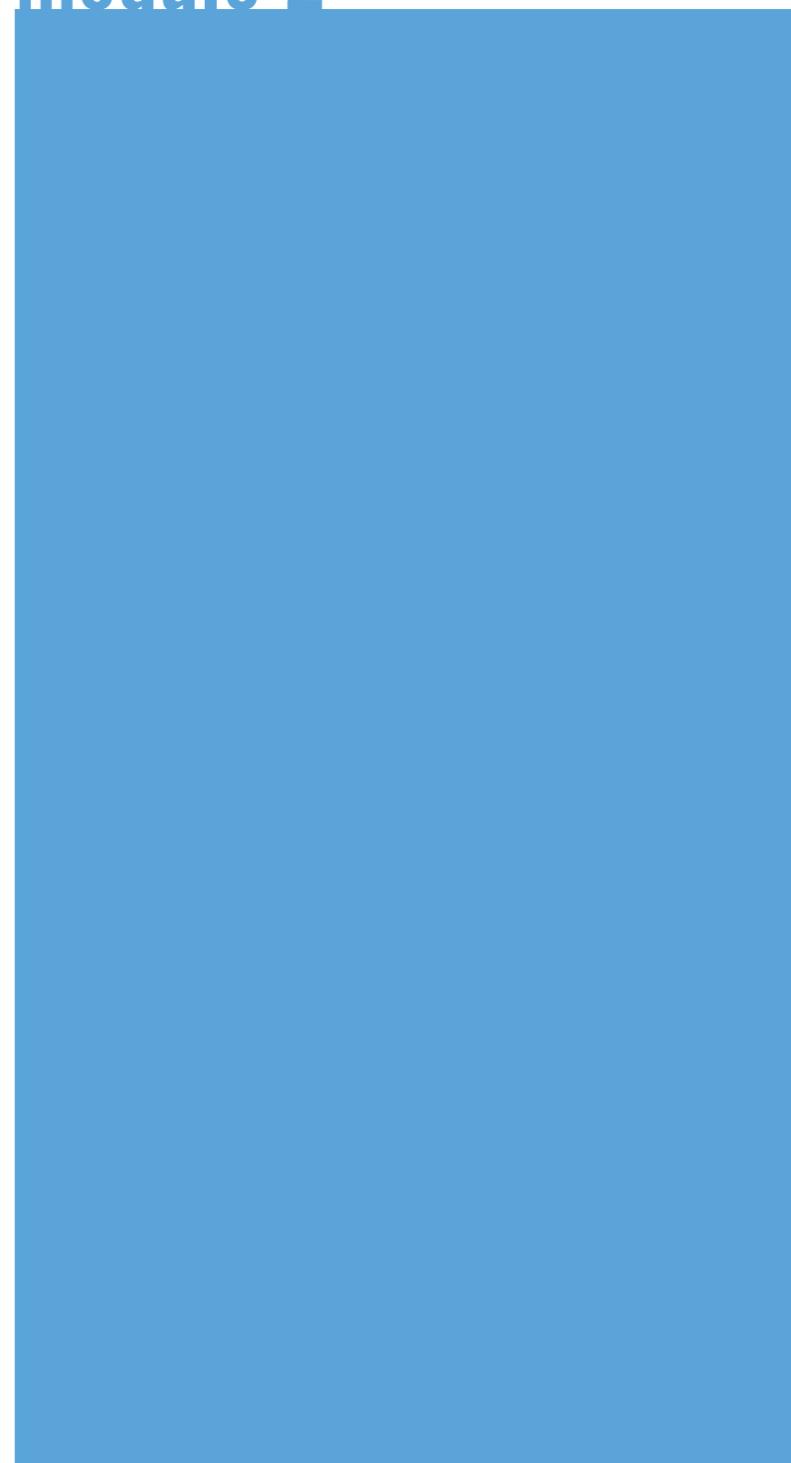
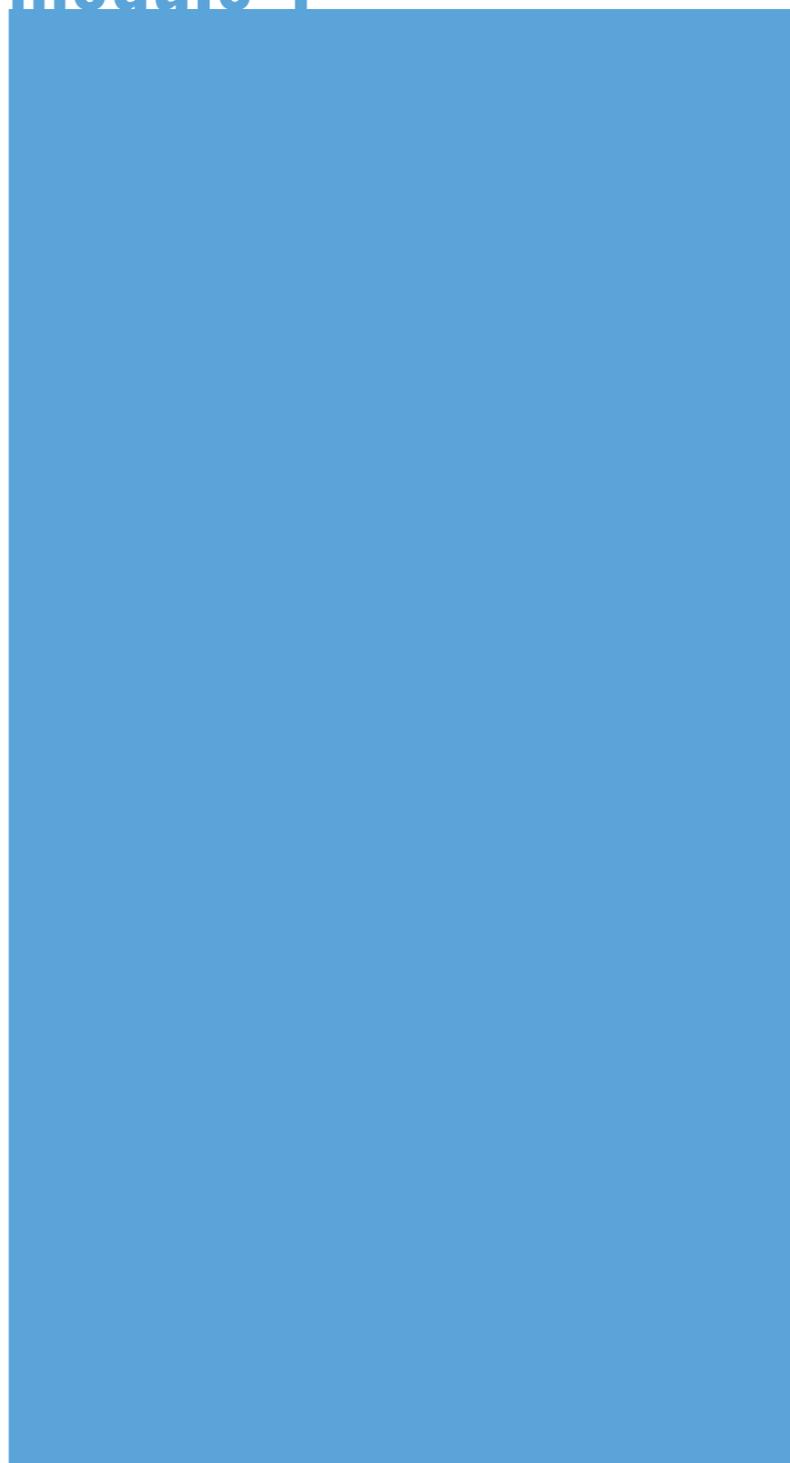


* Gaz à Effet de Serre

SOMMAIRE

module 1

module 2



module 1
**PRÉSENTATION
GÉNÉRALE**





Lancée par l'**ADEME** & l'**AUTF** avec le soutien de Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la Mer (**MEEM**), la démarche **FRET21** a pour objectif de permettre aux chargeurs de mieux intégrer l'impact des transports de marchandises dans leur stratégie développement durable.





FRET21 permet aux chargeurs de mieux intégrer l'impact environnemental de leurs transports et contribuer ainsi à la réduction nécessaire des émissions du transport de marchandises.

FRET21 permet de cadrer, valoriser et améliorer les démarches de réduction des émissions de GES du transport initiées par les chargeurs grâce à une méthodologie commune et reconnue

CADRER
VALORISER
AMÉLIORER



Inciter les chargeurs à participer à la réduction de l'impact environnemental des transports au travers de :

- 1 la quantification de l'impact GES des transports
- 2 la mise en œuvre d'actions de réduction des émissions de GES permettant de déterminer un objectif chiffré
- 3 un suivi annuel de ces actions de réduction



La démarche conjugue ainsi un engagement de moyens et un objectif de résultats.



Le programme **FRET21** repose sur la **construction d'un plan d'actions** transport par le chargeur,

Vos **plans d'optimisation transport** sont par nature compatibles avec **FRET21**

Cette démarche va vous permettre de **valoriser les émissions de GES évitées** par vos projets transports

ENGAGEMENT



4 AXES

POUR REDUIRE
VOS EMISSIONS
DE GES

Au moins
trois actions
dans trois axes
différents



TAUX DE
CHARGEMENT

01



DISTANCE
PARCOURUE

02

03

MOYENS DE
TRANSPORT



04

ACHATS
RESPONSABLES



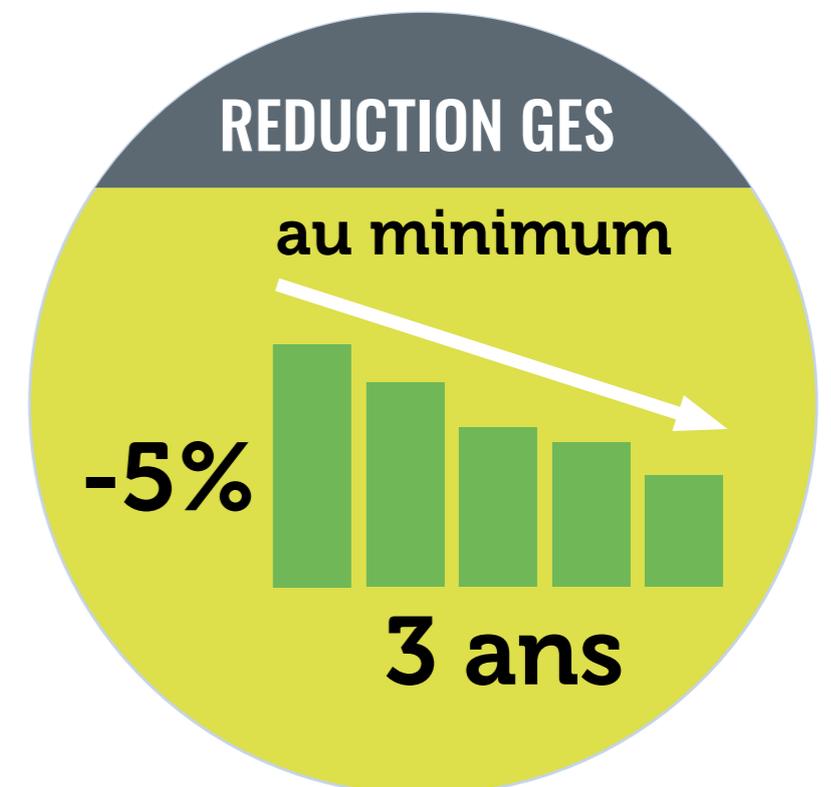
L'entreprise :

fixe son périmètre
d'engagement et sa période
de référence

se détermine un objectif de
réduction de ses émissions
de GES (minimum 5%)

s'engage à atteindre cet
objectif d'ici une période de
3 ans

- Par rapport à la
période de référence
- A partir du plan d'actions
décidé



CHARGE DE TRAVAIL



En amont de la signature :
en fonction de la maturité et
l'implication stratégique de
l'entreprise, compter entre 2 à 6
jours de travail

Pour le suivi annuel :
2 à 3 jours par an NB : en dehors
des ressources nécessaires à la
mise en œuvre des actions

COMPÉTENCES REQUISES



- Gestion de projet
- Analyse & traitement de données
- Utilisation d'Excel®
- Technique transport
- Négociation transport

COÛTS INDUITS



L'engagement est gratuit.
Il n'y a pas d'outils
supplémentaires obligatoires.
Les coûts sont liés aux
ressources humaines engagées.

module 2
**COMMENT
S'ENGAGER ?**



La démarche FRET21 repose sur 3 piliers :

DES OUTILS MIS A DISPOSITION

Un engagement
guidé

UN PARCOURS D'INTEGRATION

Un engagement
formalisé

UN SUIVI DE LA DEMARCHE

Un engagement
confirmé

Un recueil de fiches action
pour le choix et la mise en
œuvre du plan d'actions

Des outils de calcul
et de pilotage



Pour mettre en place une mesure homogène de l'impact environnemental trois outils complémentaires sont proposés, au format Excel®

EVALUATION :

un outil de calcul (Excel ®) permettant de mesurer les émissions de GES et les gains d'une action sur un périmètre donné, en fonction des données de l'entreprise.

Deux outils :

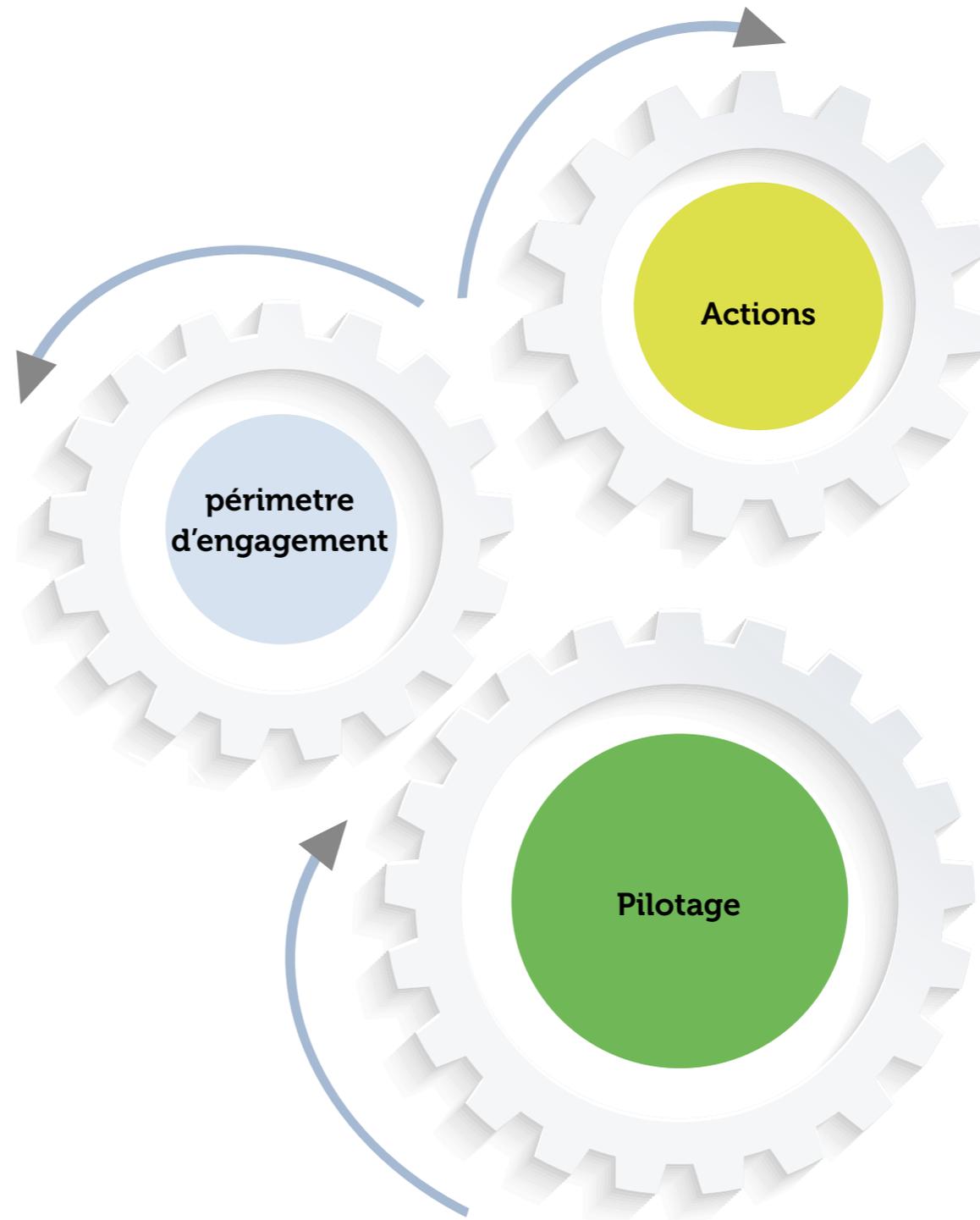
- évaluation du périmètre d'engagement
- évaluation par action

PILOTAGE :

structure l'engagement de l'entreprise (périmètre d'engagement, plan d'actions et objectif de réduction) et permet le suivi annuel.



COMPLEMENTARITÉ



Un recueil de fiches action pour guider les entreprises dans le choix, la modélisation et la mise en œuvre des actions.

Chaque action est décrite dans une fiche dédiée, selon le plan suivant :

- Description de l'action
- Domaine de pertinence
- Fiches complémentaires
- Solutions présentées
- Contexte et réglementation
- Gains associés (estimatifs, chaque entreprise modélisant sur la base de SES flux)
- Présentation détaillée de chaque solution

Comment ça marche ?

Impact sur les émissions de CO2

Domaine de pertinence

Mise en œuvre

Indicateurs de suivi

4 AXES

POUR REDUIRE
VOS EMISSIONS
DE GES

Un panel
d'actions proposé
que vous pouvez
compléter avec
vos propres
projets



TAUX DE
CHARGEMENT

01



DISTANCE
PARCOURUE

02



MOYENS DE
TRANSPORT

03



ACHATS
RESPONSABLES

04

Pour guider les chefs de projet et « utilisateurs » des outils FRET21, des formations sont organisées

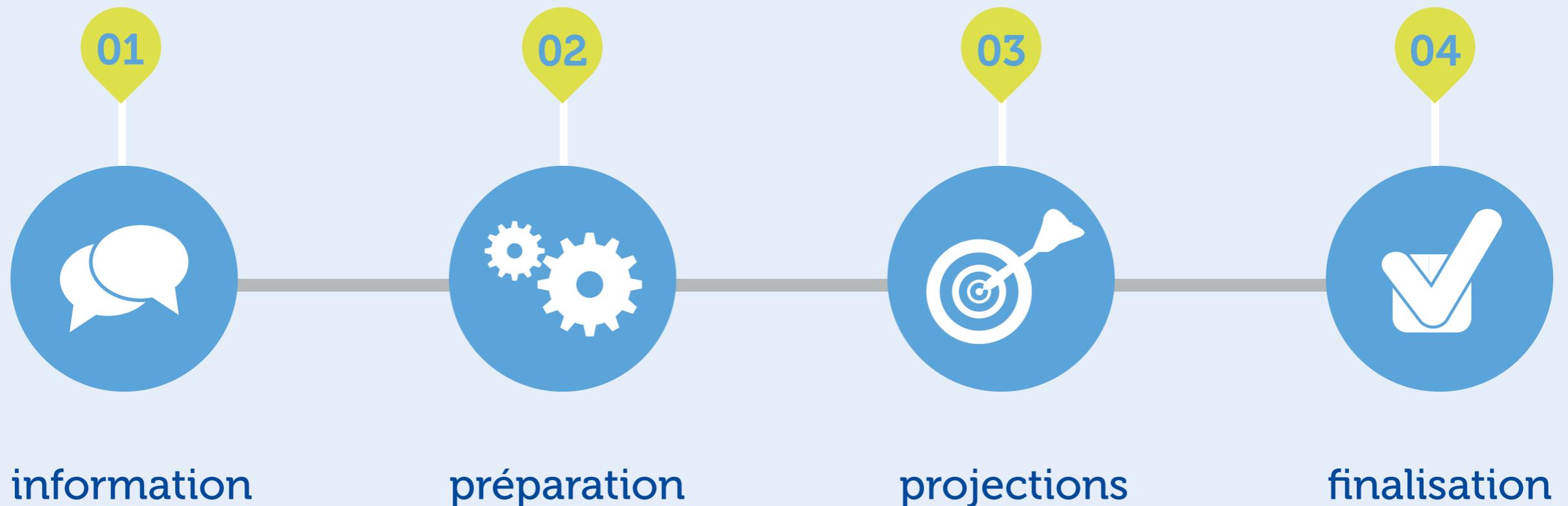
Objectifs, sur une demi-journée :

- A partir des données de l'entreprise et des premières réflexions sur le périmètre et le plan d'actions
- Utilisation de chaque outil pour comprendre la méthode de calcul et les données nécessaires
- Exercices sur plusieurs actions phares pour comprendre les principes de modélisation



4 PHASES

10 ÉTAPES



UN CYCLE DE 3 à 4 MOIS



PHASE 1 : INFORMATION

Réunion d'information

01 Acte de candidature

Manifester son souhait de s'engager dans FRET21 en contactant l'AUTF ou via le site FRET21 :

www.fret21.eu

contact@fret21.eu

02 Documents & outils

Après confirmation, envoi par email :

- des outils et documents FRET21
- des dates de formation aux outils
- des éléments à travailler pour la formation

Formation

PHASE 2 : PRÉPARATION

03 Autoévaluation

Objectifs :

- définir de manière qualitative le positionnement de l'entreprise lors de son engagement en termes de maturité logistique et de développement durable.
- suivre l'évolution de sa maturité et l'impact éventuel de FRET21, en refaisant l'autoévaluation à la fin de l'engagement.

21 questions à choix multiple, réparties sous trois thèmes :

- Les émissions de GES de l'entreprise
- Le développement durable dans l'entreprise
- Les transports de marchandises liés à l'activité de l'entreprise

Pour chaque question, **quatre réponses** sont proposées

Le résultat prend la forme d'une **couleur**
(rouge orange jaune vert)

PHASE 2 : PRÉPARATION

04 Périmètre d'engagement

Le périmètre d'engagement désigne les flux de transport dont les émissions seront suivies dans FRET21

- Dépend de l'entité qui s'engage (un groupe, une branche, une marque) et peut comprendre plusieurs BU, activités...
- Au minimum, ce périmètre est constitué de l'ensemble des flux de transport **aval départ France de l'entité**, qu'ils soient réalisés par une flotte propre ou par des prestataires dont l'entité est le donneur d'ordre.
D'autres flux peuvent être pris en compte : flux amont, flux réalisés par des tiers (enlèvements clients et livraisons fournisseurs), ou flux départ hors France.

PHASE 2 : PRÉPARATION (Périmètre d'engagement)

Pour un chargeur Industriel / Producteur



USINE MAT 1ÈRE

L'option :
les flux amont

USINE PRODUCTION

Le + :
Les inter-sites

ENTREPÔT / STOCKAGE

Périmètre minimum :
Les flux de distribution pour livrer
les clients.

Clients :
Entrepôts, chantiers, voire points
de vente

Cette notion de périmètre peut bien entendu englober tous les modes de transport sur un territoire géographique au choix du chargeur, à minima de la France.

PHASE 2 : PRÉPARATION (Périmètre d'engagement)

Pour un chargeur Industriel / Producteur



FOURNISSEUR

L'option :
les flux amont lorsqu'ils sont payés
par le chargeur

ENTREPÔT / PLATE-FORME

Périmètre minimum :
Les flux de distribution pour livrer
les clients.

Clients :

Magasin, commerçants,
consommateurs

Cette notion de périmètre peut bien entendu englober tous les modes de transport sur un territoire géographique au choix du chargeur, à minima de la France.

PHASE 2 : PRÉPARATION

05 Plan d'actions

Le chargeur doit sélectionner au moins 3 actions réparties dans 3 axes différents

- Ces actions peuvent provenir des fiches actions ou des projets internes, sous réserve de validation par l'ADEME
- Le périmètre (potentiel de flux concernés) de chaque action est situé dans le périmètre de l'engagement.
- Durant la première année de la période d'engagement, le chargeur peut abandonner une action et initier de nouvelles actions.
- Il doit cependant toujours conserver 3 actions réparties dans 3 axes différents.

PHASE 3 : PROJECTION

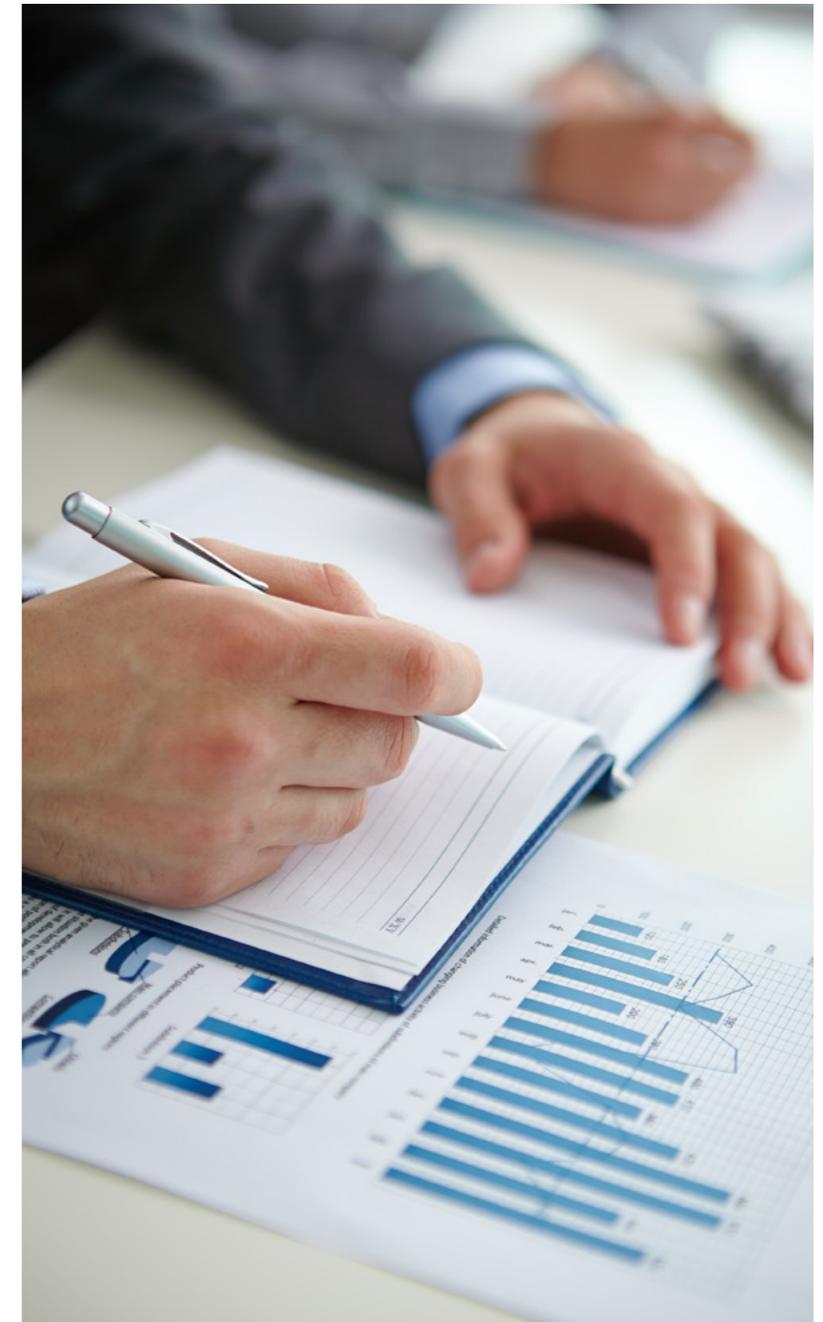
06 GES sur le périmètre



07 Modélisation des flux et GES par action



Intégrer les données récoltées / modélisées dans les outils



PHASE 3 : PROJECTION

Outil N°1 : calcul du périmètre

Calculer les émissions de GES du périmètre d'engagement sur la période de référence avant la mise en place du plan d'actions.

Valoriser, chaque année et à périmètre équivalent, les émissions de GES sur le périmètre d'engagement pendant la période d'engagement.



LA PHOTO des émissions de GES sur **LA** période de référence **CHOISIE** par l'entreprise

PHASE 3 : PROJECTION

Outil N°2 : gain GES par action

01

Réaliser un état des lieux des émissions de GES avant la mise en œuvre de l'action à travers diverses données d'activité.

02

Valoriser les émissions de GES évitées à 3 ans sur la base de l'évolution de données d'activité modélisées.

à périmètre d'activité équivalent (tonnage identique par exemple).

03

Faire le bilan des émissions de GES globales et évitées par rapport à l'état des lieux.

Chaque année

PHASE 3 : PROJECTION

08 objectif de réduction

L'objectif est calculé automatiquement dans l'outil de pilotage à partir des données du périmètre d'engagement et des actions.

VALEUR ABSOLUE

Tonnes de GES évitées en N+3 grâce à la mise en œuvre des actions

=

Somme des émissions évitées par chaque action

VALEUR RELATIVE

Pourcentage de réduction lié à l'engagement dans FRET21

=

Tonnes de GES évitées en N+3 grâce à la mise en œuvre des actions

%

Emissions de GES totales sur le périmètre d'engagement

PHASE 3 : PROJECTION

REEMPLIR L'OUTIL DE PILOTAGE



PHASE 4 : FINALISATION

Finalisation du dossier d'engagement

09 Validation

- Dépôt de dossier d'engagement auprès de l'ADEME
- **Contact :**
Marc Cottignies // Tél 04 93 95 79 60 // marc.cottignies@ademe.fr
qui sera votre interlocuteur sur toutes questions techniques relatives à votre engagement dans la démarche FRET21
- Les dossiers d'engagement seront validés par un comité de validation.

10 Signature

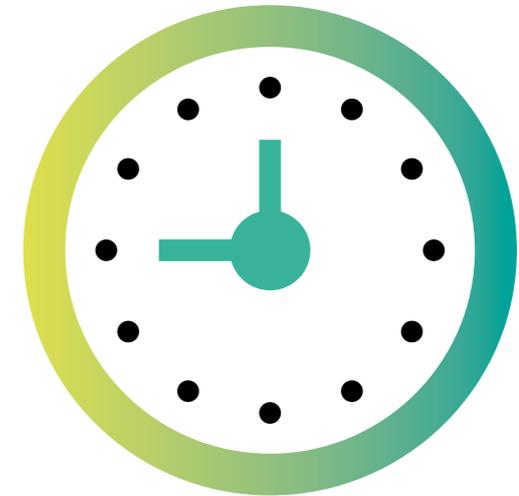


- L'«accord d'engagement» est le nom du contrat qui officialise l'engagement du chargeur dans FRET21
- Il porte sur 2 points principaux :
 - Objectif de réduction des émissions de GES
 - Mise en œuvre d'actions de réduction
- Il est signé par 3 parties : le chargeur, l'ADEME et l'AUTF

TIMING

L'année de référence N, précédant la période de l'engagement (qui s'étale sur N+1, N+2, N+3) doit se terminer dans la limite de 12 mois avant la signature de l'engagement, et de 6 mois après la signature de l'engagement.

L'engagement pour atteindre l'objectif de réduction est de 36 mois



La réussite de la démarche réside dans son suivi régulier.

Il s'agit d'effectuer des mesures avant, pendant et après afin de pouvoir quantifier les gains générés par la mise en place d'actions concrètes, d'amélioration de l'efficacité et de la réduction des émissions de GES.



Un bilan annuel doit être envoyé à l'ADEME, dans les 3 mois qui suivent chaque période de 12 mois.

Ce bilan annuel consiste à renseigner les 3 outils suivant sur la période des 12 mois écoulés :

- l'outil «action» pour chacune des actions
- l'outil «périmètre»
- l'outil «pilotage» (copier-coller les informations des 2 autres outils)

Les actions sont celles sélectionnées avant signature, ainsi que les éventuelles nouvelles actions ajoutées durant la première année de l'engagement.

